Arrêté n°2024-46

ARRETE N°2024-46

PRESCRIVANT L'OUVERTURE ET L'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET A L'ELABORATION DU PLAN DELIMITE DES ABORDS (PDA)

Le Maire de la commune de Vétheuil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-19 et R153-8 et suivants,

Vu le code l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R123-9 et suivants,

Vu le code du Patrimoine, notamment ses articles L621-30 et suivants,

Vu la délibération 2021-43 en date du 12 novembre 2021 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vétheuil approuvé le 12 février 2004, révisé simplement et modifié le 12 septembre 2008, modifié simplement le 5 novembre 2010 et le 6 mars 2015, mis à jour les 13 février 2009, 11 décembre 2009, 22 juin 2012 et 30 décembre 2014 et modifié simplement le 26 octobre 2018

Vu le Schéma directeur de la région Ile-de-France adopté le 18 octobre 2013 par le Conseil régional et approuvé par l'Etat par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013,

Vu l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français par délibération du 6 juillet 2007,

Vu la délibération 2022-58 du 23 septembre 2022 actant la tenue d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2024-47 en date du 17 mai 2024 arrêtant le projet du PLU et du PDA modifiée par la délibération 2024-50 du 23 juillet 2024,

Vu les avis des différentes personnes publiques associées consultées,

Vu l'avis de la CDPENAF en date du 4 octobre 2024

Vu l'avis MRAe APPIF 2024-095 en date du 9 octobre 2024 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale,

Vu la décision n°E24000055/95 en date du 31/10/2024 du Président du Tribunal Administratif de CERGY- PONTOISE désignant Madame Anaïs SOKIL en qualité de Commissaire enquêteur et Monsieur Christian OUDIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

Vu les dossiers techniques et administratifs à soumettre à l'enquête publique établis à cet effet,

Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet de PLU révisé et l'élaboration du PDA de la commune de Vétheuil à enquête publique et après concertation avec le commissaire enquêteur.

ARRETE

ARTICLE 1 : Objet et périodes de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration du plan Délimité des Abords

Une enquête publique est organisée, pour une durée de 33 jours consécutive, du **06/01/2025 à 9h00 au 07/02/2025 à 17h30**, afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration du plan Délimité des Abords de la commune de Vétheuil, visant à :

PLU

- Moderniser le PLU, le précédent datant de 2004, n'ayant reçu que des modifications mineures,
- Disposer d'un document d'urbanisme compatible avec les documents supra communaux : non-conformité avec le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF),
- bénéficier d'un volet PLU patrimonial permettant d'identifier par fiches descriptives le caractère historique du patrimoine bâti et naturel en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Vexin,

PDA

- Préserver les points de vue et les perspectives sur l'église Notre Dame et notamment son clocher,
- Poursuivre les aménagements visant à valoriser les Monuments dans l'espace urbain notamment la place de l'église et la rue du Moutier, les entrées de ville, avenue des Millonets

et l'ouverture paysagère au nord vers les falaises de La Roche-Guyon et à l'ouest la vallée de la Seine,

- Veiller à une évolution harmonieuse du bâti existant et avoisinant les monuments historiques
- Assurer une cohérence des limites des PDA avec le zonage du PLU.

ARTICLE 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n°E24000055/95 en date du 31 octobre 2024, le Président du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE a désigné Madame Anaïs SOKIL, Directrice d'études en Environnement ; en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur OUDIN Christian, Ingénieur géologue en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

ARTICLE 3 : Consultation et dépôt des observations

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier à la Mairie de Vétheuil (5 place de la Mairie à Vétheuil), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi 9h-12h, et les lundis et vendredis de 14h30 à 17h30.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune de Vétheuil (www.mairie-vetheuil.fr).

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à la commissaire enquêtrice durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre papier unique d'enquête publique PLU et PDA ouvert à cet effet à la mairie de Vétheuil ;

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir la Mairie de Vétheuil, à l'adresse suivante : « Madame la Commissaire enquêtrice - projet de révision du PLU de Vétheuil et délimitation du PDA – Mairie, 5, place de la Mairie – 95510 Vétheuil » ;

- par mail sur la messagerie de la mairie, mairiedevetheuil@orange.fr, en indiquant dans l'objet « PLU/PDA-à l'attention de la Commissaire enquêtrice » ;

- sur le registre dématérialisé unique PLU et PDA qui sera disponible sur le site www.mairie-vetheuil.fr.

ARTICLE 4 : Tenue des permanences

Madame Anaïs SOKIL désignée en qualité de Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Vétheuil :

- lundi 6 janvier 2025 du 14h30 à 17h30
- samedi 18 janvier 2025 de 9h à 12h
- mercredi 22 janvier 2025 de 10h à 13h
- jeudi 30 janvier 2025 de 12h à15h
- vendredi 7 février 2025 de 14h30 à17h30

ARTICLE 5 : Composition du dossier d'enquête publique

- Délibérations
- Rapports de présentation : évaluation environnementale, cahier de recensement et de prescriptions des éléments repérés au titre du code l'urbanisme, rapport de présentation
- PADD
- Orientations d'aménagement
- Règlement
- Plans de zonage
- Emplacements réservés
- Annexes
- Servitudes : PDA, PPRI, cartes des aléas, captage…
- Avis des Personnes Publiques Associées, de la CDPENAF et de laMRAe

ARTICLE 6 : Evaluation environnementale

Conformément aux dispositions des articles R.104-1 et suivants du code de l'Urbanisme, le projet de révision du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le dossier d'arrêt du PLU a été transmis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale pour avis. Ce dernier est joint au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 7 : Coordonnées du responsable du projet

La personne responsable du projet de révision du PLU et de l'établissement du PDA de la commune de Vétheuil est le Maire de Vétheuil pour le PLU et l'Architecte des Bâtiments de France pour le PDA. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de révision auprès du maire du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

ARTICLE 8 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête mis à disposition sera clos par la commissaire enquêtrice.

Cette dernière rencontrera le responsable de projet dans un délai de huit jours à compter de la clôture de l'enquête publique, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées

dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, son mémoire en réponse. Dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête, la Commissaire Enquêtrice transmettra en mairie le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Copies de ce rapport et de ces conclusions seront communiquées au Préfet, au Sous-Préfet et au Président du Tribunal Administratif. Dès leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus sans délai en mairie à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également disponibles sur le site de la commune pendant les mêmes délais.

ARTICLE 9 : Suite de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du PLU de Vétheuil et le PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront soumis au conseil de Vétheuil pour approbation.

ARTICLE 10 : Avis et publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera inséré en caractères apparents 15 jours avant le début de l'enquête dans les 2 journaux suivants :

Le Parisien
La Gazette du Val d'Oise
Cet avis sera renouvelé, dans les mêmes journaux, dans les 8 premiers jours de l'enquête.

L'avis au public fera également l'objet d'une publication par voie d'affiches afin de lui assurer la plus large diffusion. Il sera affiché, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur les lieux suivants :

- en mairie
- sur les panneaux accès escaliers de la mairie, rue de l'Eglise et avenue des Millonets

L'avis au public sera, en outre, mis en ligne sur le site internet de la commune de Vétheuil (www.mairie-vetheuil.fr) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 11 : Communication du dossier d'enquête publique

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

ARTICLE 12 : - Ampliations du présent arrêté seront adressées :

1°) – Au Commissaire Enquêteur,
2°) – Au Préfet du Val d'Oise
3°) – Au Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontoise

Vétheuil, 11/12/2024

Dominique HERPIN-POULENAT
Maire de Vétheuil
Chevalier de la Légion d'honneur